

À tous les parents et personnes exerçant
l'autorité parentale
hébergés en centre d'accueil collectif

Référence	I A 3.1
Traitement	Elke Biester
Bureau	1 C 11
Téléphone	(030) 90227 6884
Central ■	(030) 90227 5050 ■ 9227
Télécopie	+49 30 90227 6400
Adresse e-mail	Elke.biester @senbjf.berlin.de

27/05/2020

Informations sur le fonctionnement actuel de l'école à l'attention des familles hébergées en centre d'accueil collectif

Chers parents et autres personnes chargées de l'éducation d'enfants,

Les cours ont repris dans les écoles. Mais uniquement en petits groupes, et pas toujours tous les jours. C'est ce que nous appelons les cours en présentiel. Les jours où votre enfant n'a pas de cours en présentiel, il/elle est censé-e travailler à la maison. C'est ce qui s'appelle « le travail à la maison ». A cet effet, l'enseignant/enseignante donne à votre enfant des devoirs à faire à la maison.

Dans le contexte de la pandémie liée au coronavirus, les choses n'ont pas encore repris leur cours normal, y compris l'école. Mais les enfants sont quand même tenus de travailler, en partie à la maison, en partie à l'école. L'école de votre enfant vous fera savoir, de vive voix ou par écrit, les jours où il/elle devra venir à l'école et les jours où il travaillera à la maison. Les jours où l'école ne peut pas accueillir votre enfant ne sont pas pour autant des jours de vacances. Ce sont les jours de « travail à la maison ». Jusqu'aux grandes vacances d'été et peut-être au-delà, tous les enfants travailleront en alternance tantôt à l'école, tantôt à la maison. Les vacances commencent le 25 juin et finissent le 7 août.

Beaucoup de choses ne se déroulent pas comme d'habitude. La prestation de prise en charge et de soutien après les cours (garderie ou « hort »), par exemple, est encore fermée. Certaines écoles proposent un repas de midi. Votre école vous informera de ce qu'il en est dans son cas.

Si à ce jour, vous ou votre enfant n'avez pas obtenu d'informations de l'école concernant l'emploi du temps des cours en présentiel, veuillez appeler l'école. Vous pouvez également demander à une assistante sociale de votre centre d'accueil de le faire.

Très important : expliquez à votre enfant qu'il/elle doit impérativement respecter les règles d'hygiène pour que personne ne tombe malade et que la pandémie du coronavirus ne se propage pas. Les règles seront expliquées à l'école. Nous vous prions de vous conformer vous-aussi aux règles d'hygiène prescrites. Votre centre d'accueil détient toutes les informations à ce sujet.

Travailler à la maison :

« Travailler à la maison » n'est pas chose facile. Votre enfant aura donc d'autant plus besoin de vous et de votre soutien. Veuillez faire en sorte qu'il/elle puisse faire ses devoirs et travailler dans de bonnes conditions. Pour ce faire, votre enfant a besoin d'horaires de travail fixes et d'un endroit où il/elle puisse étudier au calme. C'est difficile quand plusieurs personnes occupent un espace exigü. Peut-être les salles communes du centre d'accueil peuvent-elles être utilisées comme salle d'étude ? Renseignez-vous. Ou fixez en famille des horaires auxquels tout le monde observe le calme pour travailler. Peut-être une partie de la famille peut-elle aller se promener pendant que les autres font leurs devoirs ? Vous n'êtes pas censé-e jouer le rôle d'enseignant pour votre enfant. Les devoirs lui seront fournis par l'école. Mais il est bon que vous encouragiez votre enfant à travailler et que vous le félicitez pour ses efforts. Ce n'est pas grave si votre enfant ne comprend pas un problème. Il ne faut surtout pas le gronder. Qu'il demande à l'enseignant/enseignante de le lui expliquer.

Le service du land en charge des affaires des réfugiés (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten, LAF) s'attache actuellement à améliorer la disponibilité du wifi dans les centres d'accueil. Demandez s'il est possible que vous ayez le wifi dans votre chambre.

Les écoles ont commencé à prêter des tablettes aux enfants qui en ont besoin. Pour permettre à tous les enfants de bien travailler depuis chez eux. Ceci concerne les enfants titulaires du BerlinPass-BuT.

Le département du Sénat de Berlin en charge de l'éducation, de la jeunesse et de la famille ainsi que les écoles fournissent des efforts considérables pour que les enfants puissent continuer de travailler dans de bonnes conditions, en dépit de la pandémie du coronavirus. Il existe beaucoup d'offres de soutien particulièrement profitables aux enfants qui ne maîtrisent pas encore très bien l'allemand : soutien par le biais du programme éducation et inclusion (soutien BuT), le nouveau programme Lernbrücken, les écoles de vacances et les écoles d'été. Demandez à l'enseignant/enseignante de votre enfant lesquelles de ces offres sont disponibles à l'école de votre enfant. Recourez à ces offres, dans l'intérêt de votre enfant. Les élèves plus âgés qui ont déjà une meilleure maîtrise de l'allemand trouveront des contenus éducatifs dans l'espace d'apprentissage « Lernraum Berlin » (<https://www.lernraum-berlin.de/osz/course/view.php?id=23276>).

Vous avez des questions ou vous êtes inquiet ? Adressez-vous en premier lieu à l'enseignant/enseignante ou aux assistantes sociales. De nombreux services d'interprétation par téléphone ont été mis en place. Votre centre d'accueil peut vous fournir de plus amples informations.

Bonne continuation à vous et à votre famille ! Portez-vous bien !

Bien à vous,

Christian Blume